

**Septième session du Groupe de travail
sur le renforcement de la Convention sur les armes biologiques
(8-12 décembre 2025)
et
Réunion des États parties de 2025
(15-17 décembre 2025)**



Office des Nations Unies à Genève

Palais des Nations

Genève, Suisse

Introduction

1. La septième session du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention sur les armes biologiques se tiendra du 8 au 12 décembre 2025 à Genève, en Suisse. Le Groupe de travail sera présidé par S.E. M. Frederico S. Duque Estrada Meyer, du Brésil. Les vice-présidents du Groupe de travail sont S.E. Mme l'Ambassadrice Anne Lazar-Sury, de France, et M. Irakli Jgenti, de Géorgie.
2. La réunion des États parties de 2025 est prévue du 15 au 17 décembre 2025 à Genève, en Suisse. L'Unité d'appui à l'application (ISU) informera les États parties des titulaires de fonctions pour la réunion des États parties dès que ces informations seront disponibles.
3. Les deux réunions se tiendront dans le bâtiment Tempus du Palais des Nations, au Bureau des Nations Unies à Genève. Les séances auront lieu de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h.
4. L'ordre du jour du Groupe de travail, tel qu'adopté lors de sa première session, est disponible en ligne sous la cote [BWC/WG/1/1](#). Les documents supplémentaires et autres informations seront publiés, dès qu'ils seront disponibles, sur le site [UNODA Meetings Place](#).
5. L'ordre du jour de la réunion des États parties sera publié en ligne sous la cote BWC/MSP/2025/1 en temps utile. Les documents supplémentaires et autres informations seront publiés, dès qu'ils seront disponibles, sur le site [UNODA Meetings Place](#).
6. Les documents supplémentaires et autres informations seront publiés, dès qu'ils seront disponibles, sur les pages pertinentes du site [UNODA Meetings Place](#).
7. Le présent aide-mémoire a été préparé par l'Unité d'appui à l'application (ISU) et fournit des informations pratiques aux participants. Les informations contenues dans ce document sont exactes à la date de sa rédaction (27 octobre 2025).

Participation et présence

8. Aucun document officiel n'est requis pour participer à ces deux réunions. En revanche, tous les participants doivent être inscrits avant **le 21 novembre 2025**, conformément au [règlement intérieur](#) de la Convention sur les armes biologiques (CAB) :
 - a) Conformément à l'article 1, **les États parties** peuvent participer aux délibérations de la septième session et de la réunion des États parties.
 - b) Conformément à l'article 44.1, **les États signataires** peuvent participer, sans prendre part à l'adoption des décisions, aux délibérations de la septième session du Groupe de travail et de la Réunion des États parties de 2025.
 - c) Conformément à l'article 44.2 a), **les États qui ne sont ni parties ni signataires de la Convention** peuvent demander à participer à la septième session du Groupe de travail et à la réunion des États parties de 2025. Le statut d'observateur est accordé par décision du Groupe de travail et de la réunion des États parties.

- d) Conformément à l'article 44.4, **les organisations internationales** peuvent demander à participer au Groupe de travail et à la Réunion des États parties en tant qu'agences observatrices. Le statut d'agence observatrice est accordé par décision du Groupe de travail et de la Réunion des États parties de 2025.
 - e) Conformément à l'article 44.5, **les ONG et les institutions universitaires** peuvent s'inscrire pour assister aux séances publiques du Groupe de travail et de la Réunion des États parties de 2025.
9. Afin de promouvoir l'égalité des genres, tous les États parties, les États signataires, les États non parties, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales sont vivement encouragés à s'efforcer d'atteindre un équilibre entre les genres au sein de leurs propres délégations.

Inscription

Procédure d'inscription pour les États

10. L'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques (ISU) a mis en place **la plateforme e-deleGATE** afin de faciliter le travail des réunions de la Convention sur les armes biologiques. Cette plateforme est accessible à l'adresse <https://edelegate.un.int/>, où la Convention sur les armes biologiques apparaît sous l'onglet « Genève ». La gestion des comptes et des utilisateurs pour les délégations est assurée par les administrateurs d'accès désignés au sein des missions permanentes accréditées auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. Les membres des délégations et le personnel concerné des missions permanentes doivent contacter leur administrateur d'accès pour obtenir l'accès aux modules utilisés pour les réunions de la Convention sur les armes biologiques, ou s'ils ont besoin d'aide pour télécharger les délégations et les notes verbales correspondantes sur e-deleGATE :
- a. **Tous les États membres de l'ONU** sont tenus d'utiliser e-deleGATE pour enregistrer tous les membres de leurs délégations via le module « Liste électronique des participants » et pour télécharger leur note verbale. Toute modification de la composition des délégations pendant la réunion doit être enregistrée à l'aide du même module, notamment en téléchargeant une note verbale mise à jour. Toutes les inscriptions sur e-deleGATE doivent être effectuées avant le 21 novembre 2025. Veuillez noter qu'une copie électronique de la note verbale téléchargée sur e-deleGATE est suffisante et qu'il n'est donc plus nécessaire d'envoyer la copie originale de la note verbale à bwc@un.org
 - b. L'utilisation d'e-deleGATE ne s'applique pas aux **États non-membres des Nations Unies**. Les missions permanentes doivent continuer à envoyer une note verbale à l'adresse bwc@un.org , en indiquant les noms et titres complets des membres de la délégation et en précisant clairement le nom du chef de délégation.
 - c. **Les États Membres sont tenus de télécharger la note verbale sur e-deleGATE et les États non-membres de l'Organisation des Nations Unies doivent l'envoyer à l'adresse bwc@un.org . En l'absence de note verbale, les inscriptions des**

représentants dans Indico ne seront pas approuvés dans le système d'accès sécurisé.

Procédure d'enregistrement pour les organisations internationales, les ONG et les établissements universitaires

11. L'utilisation d'e-deleGATE n'est pas applicable aux organisations internationales, aux ONG et aux institutions universitaires. Par conséquent, les procédures d'enregistrement précédentes continuent de s'appliquer :

- a. **Les organisations internationales** doivent adresser une lettre ou *une note verbale* à l'ISU (bwc@un.org) pour demander le statut d'observateur, en indiquant les noms et titres complets des membres de la délégation. Le nom du chef de délégation doit être clairement indiqué. Seuls les noms des participants figurant dans la lettre ou *la note verbale* seront inscrits sur la liste officielle des participants à la septième session du Groupe de travail et à la réunion des États parties de 2025.
- b. **Les ONG et les institutions universitaires** sont priées d'envoyer une lettre sur papier à en-tête officiel de l'organisation à l'ISU (bwc@un.org) pour demander à assister aux séances publiques du Groupe de travail, en indiquant les noms et titres complets des représentants qui y assisteront. Les ONG et les institutions universitaires qui n'ont jamais assisté à une réunion de la CAB doivent indiquer les interactions antérieures entre l'organisation et les Nations Unies en matière de désarmement et de non-prolifération. Une déclaration de mission ou un résumé des activités de l'organisation doit être fourni. Seuls les noms des participants figurant dans la lettre seront inscrits sur la liste officielle des participants à la septième session du Groupe de travail et à la réunion des États parties de 2025.

Accès au Palais des Nations

12. Les participants déjà en possession d'un badge de sécurité à long terme des Nations Unies à Genève peuvent simplement utiliser ce badge pour accéder au Palais des Nations les jours de réunion. Les participants disposant d'un badge de sécurité des Nations Unies à Genève n'ont pas besoin de s'inscrire en ligne.

13. Les participants qui ne possèdent pas de badge de sécurité à long terme des Nations Unies à Genève doivent s'inscrire en ligne sur <https://indico.un.org/event/1010133/> avant **le 21 novembre 2025** en suivant les étapes ci-dessous ¹ :

- a) Les participants qui se sont déjà inscrits à une réunion précédente à l'ONU à Genève peuvent simplement se connecter à leur compte existant et s'inscrire à la septième session du Groupe de travail et à la réunion des États parties de 2025 (une seule inscription pour les deux réunions).

¹ Vous trouverez de l'aide pour le processus d'inscription à l'adresse suivante : <https://conf.unog.ch/indico-help/fr> Pour toute question, veuillez contacter l'Unité d'appui à l'application à l'adresse bwc@un.org.

- b) Les participants qui s'inscrivent pour la première fois devront créer un profil, fournir les détails de leur passeport ou de leur carte d'identité nationale et télécharger une photo de qualité passeport.
- c) Tous les participants qui s'inscrivent en ligne devront télécharger une copie de la *note verbale* ou de la lettre de leur délégation. L'inscription ne peut être finalisée sans les documents requis.
- d) Une fois l'inscription en ligne approuvée, le participant recevra un badge numérique par courrier électronique. Une fois téléchargé sur un téléphone portable ou un autre appareil mobile, le badge numérique permettra d'accéder plus rapidement au Palais des Nations. Il est toutefois recommandé aux participants de se présenter au Palais des Nations suffisamment à l'avance afin de disposer de suffisamment de temps pour les contrôles de sécurité.
- e) À leur arrivée à la porte de Pregny, le badge numérique devra être activé. Les participants seront invités à scanner leur badge numérique sur les lecteurs situés aux bureaux d'enregistrement et à présenter une pièce d'identité valide avec photo. Une fois vérifié, le badge numérique sera activé, permettant aux participants d'entrer au Palais des Nations pour la durée indiquée.
- f) Les participants qui ne disposent pas d'un téléphone portable ou d'un autre appareil mobile peuvent imprimer leur confirmation et la présenter au bureau d'accréditation afin qu'un badge papier leur soit délivré et imprimé.
- g) Les délégations des États et des organisations internationales peuvent activer leurs badges numériques à la porte de Pregny à partir de 12h00 le 5 décembre 2025. Veuillez apporter une copie de la note verbale de la délégation et du laissez-passer de l'ONU reçu après l'inscription en ligne afin de faciliter le processus.
- h) Les représentants des ONG peuvent activer leur badge numérique en personne à partir de 8 heures le 8 décembre 2025 à la porte de Pregny. Un passeport ou une carte d'identité nationale en cours de validité devra être présenté avec le badge numérique. Seuls les représentants qui se sont inscrits en ligne et dont les noms figurent correctement dans la lettre décrite ci-dessus se verront délivrer un badge numérique.
- i) À l'intérieur du Palais des Nations, les participants peuvent être invités à présenter leur badge numérique à un agent de sécurité ou à un organisateur de la conférence, qui disposera d'un appareil portable pour confirmer leurs droits d'accès.

Participation au Groupe de travail et à la Réunion des États parties

- 14. Toutes les réunions officielles du Groupe de travail et de la Réunion des États parties se tiendront dans le bâtiment Tempus (voir le plan ci-dessous). Le détail des réunions prévues chaque jour est affiché sur les écrans du bâtiment.
- 15. Une interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'ONU sera assurée dans la salle de conférence principale et via la webdiffusion en direct sur le site web [ONU Web TV](#). Les enregistrements vidéo seront également archivés sur la Web TV des Nations Unies afin de pouvoir être visionnés ultérieurement. L'audio en direct des réunions dans l'une des

six langues officielles est également accessible via le site web [Écouter en direct | Flux de la réunion et de la conférence à l'Office des Nations Unies à Genève](#). Les enregistrements audio et les transcriptions générées automatiquement des séances publiques en anglais, français et espagnol seront disponibles peu après la fin de chaque séance via le [portail des enregistrements numériques](#).

16. Un calendrier actualisé des événements, comprenant les réunions officielles, les événements parallèles et les séances informelles, sera disponible sur le site web [UNODA Meetings Place](#).
17. Des panneaux électroniques à l'extérieur de chaque salle de réunion indiqueront clairement si la séance en cours est publique ou privée. Toutes les parties intéressées peuvent assister aux séances publiques. Les réunions privées sont réservées aux États parties.
18. Il est strictement interdit de consommer de la nourriture et des boissons dans les salles de conférence. Les activités impliquant la consommation de nourriture et de boissons ne sont autorisées que dans les zones prévues à cet effet.

Documentation

19. Avant les réunions, les documents préliminaires seront mis à disposition sur les pages correspondantes du site [UNODA Meetings Place](#). Pendant les réunions, les documents de séance seront mis à disposition sur le site [UNODA Meetings Place](#) au fur et à mesure de leur publication. Aucune copie papier des documents ne sera distribuée dans la salle de conférence.
20. Les États parties qui souhaitent soumettre des documents de travail aux réunions sont priés de le faire avant **le 21 novembre 2025** en envoyant des versions Microsoft Word à l'Unité d'appui à l'application à l'adresse bwc@un.org. Veuillez nous contacter pour discuter de toute exigence spécifique. Les documents de travail ne sont ni traduits ni édités, mais les délégations peuvent soumettre des traductions de courtoisie en anglais si elles le souhaitent.
21. Les États et les organisations internationales bénéficiant du statut d'observateur peuvent également souhaiter fournir des informations aux délégations lors des réunions. Les documents doivent être soumis sous forme électronique et papier à l'Unité d'appui à l'application. Les copies électroniques doivent être envoyées à l'adresse bwc@un.org.

Présentations et interventions

22. Les délégations peuvent faire des déclarations nationales, présenter des documents de travail et intervenir depuis la salle. Les délégations qui souhaitent prendre la parole pendant les réunions sont priées de contacter à l'avance l'Unité d'appui à l'application. Les copies des présentations, etc. doivent être envoyées à l'Unité d'appui à l'application à l'adresse bwc@un.org. Afin d'aider les interprètes, les copies des déclarations doivent également être envoyées à l'adresse speeches@un.org

23. Des informations pratiques à l'intention des orateurs et des participants aux réunions sont disponibles à l'adresse suivante: [Informations pour les participants aux réunions | ONU GENEVE](#).

Événements parallèles

24. Le nombre de salles disponibles est limité en raison des travaux de rénovation en cours au Palais des Nations dans le cadre du Plan stratégique pour le patrimoine. Les événements parallèles organisés pendant la septième session du Groupe de travail et pendant la réunion des États parties de 2025 se tiendront dans la salle IX (bâtiment A).
25. Les organisateurs potentiels d'événements parallèles sont priés de bien vouloir remplir le formulaire en ligne avant le 12 novembre 2025 : <https://forms.office.com/e/dZf9zihbKL>. Toutes les demandes seront examinées et soumises pour approbation aux responsables de la Convention sur les armes biologiques.

Salles et installations pour les participants

26. Les réunions privées des groupes régionaux ou d'autres groupes d'États parties dépendront de la disponibilité des salles. Les coordinateurs des groupes régionaux sont invités à contacter l'Unité d'appui à l'application bien à l'avance, de préférence au moins deux semaines avant les réunions. L'Unité d'appui à l'application aidera les coordinateurs des groupes régionaux à annoncer ces réunions et les participants sont priés de consulter régulièrement les panneaux d'affichage et le site [UNODA Meetings Place](#) pour obtenir des informations supplémentaires.
27. Une connexion Wi-Fi gratuite est disponible dans les salles de réunion et dans l'ensemble du Palais des Nations.
28. Les participants ne disposeront pas de photocopieurs.
29. Une banque UBS est située au 17b, chemin Camille-Vidart, Le Petit-Saconnex, Genève 1202 (à environ 1 km du Palais des Nations) et le SAFI (magasin général) se trouve à la porte 1, bâtiment S (voir [le plan](#)).

Programme de parrainage de la CAB

30. Afin de soutenir et d'accroître la participation des États parties en développement² aux réunions annuelles de la Convention sur les armes biologiques, la neuvième Conférence

² Veuillez vous référer à la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) du CAD à l'adresse [Bénéficiaires de l'APD : pays, territoires et organisations internationales](#).

d'examen (en 2022) a décidé de renouveler le programme de parrainage établi par la septième Conférence d'examen (en 2011).

31. Le programme de parrainage est géré par l'Unité d'appui à l'application, en consultation avec les titulaires de fonctions, et est financé cette année par des contributions volontaires des États parties.
32. La date limite pour les demandes de participation au programme de parrainage pour les réunions de la Convention sur les armes biologiques de 2025 était fixée au 31 mars 2025. Les demandes sont donc désormais closes.

Informations pratiques

33. La carte ci-dessous indique les principales salles de conférence, les entrées et les installations du Palais des Nations. Elle indique également les arrêts de bus et de tramway les plus proches à l'extérieur du Palais des Nations. Une version plus détaillée de la carte est également [disponible en ligne](#).



34. Des informations pratiques supplémentaires concernant l'accès pour les personnes handicapées, les transports publics, le stationnement et les taxis sont disponibles à l'adresse suivante : [Informations pour les participants aux réunions | ONU GENEVE](#).
35. Les participants sont également priés de noter qu'en raison des travaux de rénovation en cours au Palais des Nations, plusieurs entrées sont actuellement fermées et que des itinéraires de circulation alternatifs devront être empruntés. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : [Plan du Palais des Nations - Itinéraires à emprunter pendant les travaux de rénovation | ONU GENEVE](#).

Hébergement à l'hôtel et visas

36. L'Unité d'appui à l'application n'est pas en mesure d'offrir un soutien financier ou logistique pour couvrir les frais de déplacement, d'hébergement ou d'autres coûts liés à la participation aux réunions, à l'exception des experts sélectionnés dans le cadre du programme de parrainage de la CAB. Des informations pratiques sur l'hébergement à Genève sont disponibles sur le site web du [Guide pratique du délégué - Centre d'Accueil de la Genève Internationale](#). Les participants sont responsables de leurs propres démarches pour obtenir un visa, organiser leur voyage et couvrir les frais connexes. Pour plus d'informations sur les procédures et les mesures relatives à la délivrance de visas pour la Suisse, veuillez contacter l'ambassade ou le consulat suisse dans votre pays de résidence ou consulter [le site web](#) de l'Office fédéral suisse des migrations. De plus amples informations sont disponibles auprès de la [Mission permanente de la Suisse](#).

Comportement des participants aux événements du système des Nations Unies

37. Les organisations du système des Nations Unies s'engagent à organiser des événements auxquels chacun peut participer dans un environnement inclusif, respectueux et sûr. Les événements du système des Nations Unies sont guidés par les normes éthiques et professionnelles les plus élevées, et tous les participants sont tenus de se comporter avec intégrité et respect envers tous les participants présents ou impliqués dans tout événement du système des Nations Unies.

38. Dans le prolongement de la vision de « tolérance zéro » du Secrétaire général et de son programme prioritaire de lutte contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, un [code de conduite](#) a été élaboré afin de prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements organisés par le système des Nations Unies.

39. [Le code de conduite](#) n'est pas un document juridique, mais vise à prévenir le harcèlement lors des événements organisés par le système des Nations Unies en communiquant à l'avance les normes de conduite attendues, ainsi qu'à soutenir les victimes en leur faisant savoir que le harcèlement n'est pas toléré lors des événements organisés par le système des Nations Unies et en leur indiquant les mesures qu'elles peuvent prendre si elles sont victimes de harcèlement ou en sont témoins.

40. Le [code de conduite](#) s'applique à tous les participants à toutes les réunions de la Convention sur les armes biologiques.

Secrétariat

41. Pour toute question complémentaire concernant la participation au groupe de travail et à la réunion des États parties, veuillez vous adresser à :

Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques
Bureau des affaires de désarmement
Office des Nations Unies à Genève
Palais des Nations

CH-1211 Genève 10
Suisse
Courriel : bwc@un.org